

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2020

1°) INDEMNITÉS DU MAIRE:

L'indemnité du Maire est fixée par l'article L 2123-23 du CGCT à 25,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit une augmentation de 50% par rapport au taux précédemment appliqué (17%).

Or la Commune n'est pas éligible à la Dotation particulière élu local (DPEL) qui lui aurait permis de financer cette augmentation substantielle.

Les contraintes budgétaires auxquelles elle est, par ailleurs, confrontée ne lui permettent pas d'assurer le règlement d'une telle indemnité.

Le Maire renonce donc à percevoir l'indemnité de fonction calculée en application du taux légal de 25,50% et a demandé au Conseil de fixer ce taux à seulement 17%.

2°) INDEMNITÉS DES ADJOINTS:

Le Conseil municipal a fixé les indemnités des adjoints de la manière suivante :

- Premier Adjoint : 4% de l'indice brut terminale
- Deuxième Adjoint : 2,95% de l'indice brut terminal
- Troisième Adjoint : 2,95% de l'indice brut terminal

3°) : POSTE D'AGENT DE MAITRISE :

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal a décidé de créer un poste d'agent de maîtrise pour permettre ultérieurement la nomination, par promotion interne, de Monsieur Thierry MALLET à cette fonction.

4°) TAUX D'IMPOSITION 2020:

Taxe foncière Immeubles bâtis : 7,36%

Taxe foncière Immeubles non bâtis : 130,81%

5°) INFORMATIONS DIVERSES :

CINECO : Un partenariat a été conclu entre la Commune et l'association CINECO pour assurer la projection de films dans la salle polyvalente.

La séance inaugurale a été fixée au 19 juillet à 17 h.

Un grand merci à Véronique BOYER, Lydie HERISSON, Françoise LEBOULCH- ZARSKIJ et Joël SCHIRMER qui assumeront bénévolement le bon fonctionnement de ces futures projections.

EXPOSITION : Françoise LACOMBE a négocié avec les associations Mend'Arts et Gevaudan Patchwork l'organisation, dans le Temple, d'une exposition de peintures et patchwork du 24 juillet au 9août.

Ces deux associations, en contrepartie de la mise à disposition du Temple, prendront en charge l'intégralité des frais afférents à cette manifestation. 10% du produit des ventes de ces œuvres d'art seront reversés à la Commune.

Le vernissage est fixé au vendredi 24 juillet à 18h30.

RN 106 : L'important affaissement de la RN 106 survenu sur le territoire de notre Commune le 12 juin nous affecte tous lourdement. Par courrier en date du 26 juin, Madame le Préfet de la LOZERE nous a informé que, « dans un premier temps, des travaux d'un mois auront lieu pour mettre en place un alternat ».

En l'état des informations dont nous disposons, les travaux nécessaires à l'ouverture de cet alternat devraient débuter le 6 juillet 2020 pour s'achever, sauf aléas, aux environs du 17 juillet 2020.

REPAS COMMUNAL : eu égard au contexte sanitaire le traditionnel repas communal du mois d'août est annulé cette année

Le Maire

Jean WILKIN